

Chers Parents,

L'Institution Saint Michel est un établissement visant la réussite de chaque élève dans son intégralité. Les enseignants et éducateurs ont la volonté de faire grandir le jeune dans un climat de confiance. Cette bienveillance permet à chacun d'être reconnu et le pousse à faire fructifier ses talents.

Notre axe principal d'action cette année sera le **Prendre soin...**

- Développer le prendre soin de notre société, bouleversée par les transitions
- Amplifier le prendre soin de notre Terre, de notre maison commune
- Contribuer surtout à prendre soin de l'Homme

Travaux

L'Institution est vivante et se modernise avec de nombreux travaux réalisés afin d'améliorer le cadre de vie :

- Le foyer collège sera remis en état, des travaux de toiture, nécessaires suite aux infiltrations d'eau qui se sont produites cette année, seront effectués cet été, puis il sera réhabilité afin de permettre à chaque collégien d'y accéder.
- La toiture de l'ancienne chapelle endommagée lors d'un épisode de tempête sera réparée dans le cours de l'année et permettra à nouveau d'occuper la permanence 2.
- Dans le groupe scolaire Saint Michel, les travaux de construction se poursuivent à Sainte Thérèse le Quesnoy et permettront l'ouverture des nouveaux bâtiments dès la rentrée 2024. A Saint Joseph Le Cateau, des travaux ont été réalisés notamment au niveau de la salle de restauration des élèves.

Nouveautés à la rentrée prochaine

- Mise en place des groupes niveaux en 6° et 5° en mathématiques et en français,
- Ouverture du dispositif *Ulis*
- Création de tests de positionnement en 5° et 3° (*français, mathématiques*), ils s'ajouteront aux tests déjà existants en 6°, 4° et en 2°,
- Maintien des groupes de mathématiques mis en place en 4° et 3°,
- Maintien du « *point écoute* » ouvert aux collégiens et lycéens,
- Poursuite du dispositif « *devoirs faits* » et « *stage de réussite* »,
- Mise en place du nouveau dispositif « *prévention du harcèlement* »

Centenaire de l'institution

Le 13 mai dernier, l'Institution Saint Michel fêtait son centenaire. Divers temps forts ponctueront à nouveau ce début d'année. La **fête Saint Michel** le 27 septembre 2024 avec diverses animations : l'après-midi des vocations, une marche et un trail urbain et enfin une soirée de louange avec musique et danse.

Saint Michel fera son show le 29 novembre 2024 au travers de différents événements artistiques dont une comédie musicale qui rappellera sans aucun doute des souvenirs à nos anciens élèves.

Des précisions relatives à ces différents événements seront données en début d'année mais, en attendant, nous vous invitons à bloquer sur votre agenda : le **vendredi 27 septembre 2024** et le **vendredi 29 novembre 2024**, dates auxquelles nous vous inviterons à venir partager de bons moments avec les élèves, les familles, les enseignants et le personnel OGEC, ceux qui sont actuellement présents dans l'institution mais aussi les anciens. Enfin, nous vous invitons à poursuivre vos recherches de photos pour une future exposition.

Vous trouverez dans cette circulaire l'essentiel des informations de la rentrée prochaine qui débutera le lundi 02 septembre pour les 6° et le lycée et le mardi 03 septembre 2024 pour les autres niveaux.

Je tiens à vous remercier de la confiance que vous accordez à l'Institution.

Christophe LOBRY,
Chef d'établissement

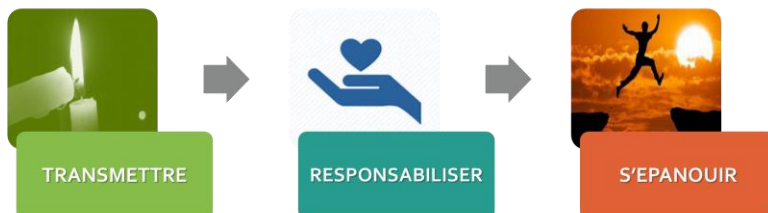
COLLÈGE ET LYCÉE PRIVÉS

13, rue Émile Zola – 59730 SOLESMES

Tél : 03 27 37 33 77

Site : www.saint-michel-solesmes.fr

Email : st.michel.solesmes@wanadoo.fr





RÉSULTATS DU BAC 2024

100 % de réussite !

Reçus Refusés

91 % de Mentions !

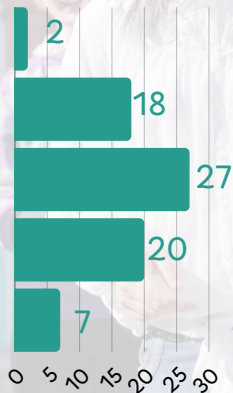
Très Bien avec les félicitations du jury

Très bien

Bien

Assez Bien

Admis



RÉSULTATS DU BREVET 2024

100 % de réussite !

Reçus Refusés

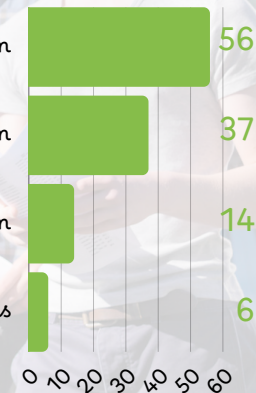
95 % de Mentions !

Très bien

Bien

Assez Bien

Admis



Un grand bravo à tous nos élèves !



CENTENAIRE



INSTITUTION SAINT MICHEL SOLESMES
COLLÈGE ET LYCÉE PRIVÉS

« Heureux les enfants et les jeunes qui grandissent
dans la Confiance, ils diront oui à la Vie. »

Béatitudo de l'Enseignement Catholique

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

☞ CONTACT

- Christophe LOBRY, chef d'établissement
- Catherine DUEZ, adjointe de direction

➤ Responsables de niveaux :

- 6° : Mélanie CZOPEK
- 5° : Grégory VIGREUX
- 4° : Grégory VIGREUX
- 3° : Catherine DUEZ
- 2° : Sylvie DEVEY
- 1° : Stéphane MIGALSKI
- T° : Stéphane MIGALSKI

➤ Responsable d'internat :

- Corinne LALIBERTE

➤ Responsable de la Pastorale :

- Hélène DEQUIDT

➤ Responsables administratifs :

- Accueil : Jonathan HERBIN
- Secrétaire de direction : Laurie BRACQ
- Secrétariat : Sabrina DELCROIX
- Intendance : Stéphanie ROUSSEAU
- Comptabilité : Katia VINCHON

➤ Conseiller principal d'éducation :

- Benoît VINCI

➤ Responsable de vie scolaire :

- Stéphane DOSIERE

☞ VIE SCOLAIRE

A) Horaires de présence des élèves

☞ Pour les élèves de 6°/5° : de 08h40 à 17h15 : lundi - mardi - jeudi -vendredi

☞ Pour les élèves de 4°/3° : de 08h40 à 17h15 : lundi - mardi - jeudi -vendredi

et de 08h40 à 12h10 ou 12h35 (selon les niveaux) : mercredi matin

☞ Pour les lycéens : de 8h40 à 17h15 : du lundi au vendredi (sauf mercredi après-midi pour les 2° sans certaines options)

Les horaires mis en place à la rentrée prochaine (sauf exceptions qui figureront dans l'emploi du temps distribué par le professeur principal le jour de la rentrée) seront les suivants :

➤ En 6°-5° et 2°

8h40 à 9h35 : 1^{ère} heure de cours

9h35 à 10h30 : 2^{ème} heure de cours

10h30 à 10h45 : récréation

10h45 à 11h40 : 3^{ème} heure de cours

11h40 à 12h10 : 4^{ème} heure de cours

12h10 à 13h20 : pause repas/détente

13h20 à 14h15 : 5^{ème} heure de cours

14h15 à 15h10 : 6^{ème} heure de cours

15h10 à 15h25 : récréation

15h25 à 16h20 : 7^{ème} heure de cours

16h20 à 17h15 : 8^{ème} heure de cours

➤ En 4°-3° et 1°-T°

8h40 à 9h35 : 1^{ère} heure de cours

9h35 à 10h30 : 2^{ème} heure de cours

10h30 à 10h45 : récréation

10h45 à 11h40 : 3^{ème} heure de cours

11h40 à 12h35 : 4^{ème} heure de cours

12h35 à 13h45 : pause repas/détente

13h45 à 14h15 : 5^{ème} heure de cours

14h15 à 15h10 : 6^{ème} heure de cours

15h10 à 15h25 : récréation

15h25 à 16h20 : 7^{ème} heure de cours

16h20 à 17h15 : 8^{ème} heure de cours

B) Absences

1) **En cas d'absence prévisible** : les représentants légaux le signalent à la vie scolaire au préalable et au plus tard la veille via leur interface *Ecole Directe* (rubrique *M. VIE SCOLAIRE COLLEGE* ou *M. VIE SCOLAIRE LYCEE*) ou par téléphone.

2) **En cas d'absence non prévue** : les représentants légaux téléphonent avant 09h00 au bureau de la vie scolaire collège ou lycée et laissent un message sur la boîte vocale ou envoient un mail via leur interface *Ecole Directe* (rubrique *M. VIE SCOLAIRE COLLEGE* ou *M. VIE SCOLAIRE LYCEE*).

3) **Arrivée tardive et départ anticipé** :

Ces cas particuliers sont décidés par Monsieur VINCI ou Monsieur DOSIERE. Ils ne sont ni à l'initiative des élèves, ni à l'initiative des familles. Pour des raisons de sécurité, les arrivées tardives et départs anticipés possibles en raison de l'absence d'un enseignant seront proposés par la vie scolaire via un message sur *Ecole Directe* ou un SMS.

C) Infirmierie

- Située à la vie scolaire du collège
- Le personnel de vie scolaire ne peut remettre de médicaments aux élèves.

Les élèves n'ont pas le droit d'avoir des médicaments sur eux : ils doivent se trouver à la vie scolaire accompagnés d'une ordonnance ou d'un mot des parents.

D) L'arrivée, l'entrée et la sortie du collège et du lycée

Pour des raisons évidentes de sécurité, l'enceinte du collège et du lycée est strictement réservée aux seuls élèves inscrits à Saint Michel, à leurs parents ou responsables légaux et aux personnels de l'établissement. Toute autre personne étrangère doit **se présenter en premier lieu à l'accueil de l'Institution** pour signaler et justifier sa présence.

L'entrée et la sortie se font :

↳ **Par la rue Emile Zola** (un membre de la vie scolaire y est présent). Nous attirons l'attention des familles sur la nécessité de respecter les règles de prudence et de ne pas gêner la circulation, surtout au moment de l'entrée et de la sortie des classes (bus, piétons, autres automobilistes, riverains).

↳ **Par la rue Henri Barbusse** (face au cimetière), **exclusivement le vendredi soir** pour les élèves pensionnaires repris par les parents.

Dans tous les cas, **tout collégien qui entre dans l'établissement doit se rendre immédiatement dans la cour du collège (pas de stationnement au portail ou à proximité), rejoindre le lieu de stationnement de sa classe et s'y ranger correctement dès la première sonnerie** selon les consignes données en début d'année par les membres de la vie scolaire. Il est rappelé que **l'utilisation du téléphone portable ou de tout autre objet connecté est interdite une fois que l'élève a franchi l'entrée de l'établissement.**

Les lycéens doivent également se rendre directement dans la cour du lycée, puis en salle de cours dès la première sonnerie. Il est rappelé que **l'utilisation du téléphone portable ou de tout autre objet connecté est interdite à l'intérieur des bâtiments.**

E) L'ouverture de l'établissement

L'accueil est ouvert du lundi au vendredi de **08h00 à 18h00**. Le portail ou le portillon est ouvert le matin à partir de 8h05.

Tous les documents destinés au secrétariat (paiement des factures, demandes de certificats de scolarité...) sont à déposer (dans une enveloppe avec nom — prénom — classe) avant 8h30 à l'accueil de l'institution.

Durant les vacances scolaires, l'établissement est ouvert du lundi au jeudi de **09h00 à 16h00** (la première semaine uniquement).

F) Transports en commun

De nombreux élèves viennent au collège ou au lycée en bus. Il s'agit d'un service dont chaque élève doit savoir profiter avec calme et en respectant le chauffeur et les consignes de sécurité. Le chauffeur est responsable dans son bus et fera part au collège ou au lycée de tout problème de comportement, de manquement aux consignes de sécurité (le port de la ceinture est obligatoire ; l'amende étant à la charge des parents du contrevenant), d'insolence. Outre les sanctions prévues par le règlement intérieur, l'élève peut se voir retirer son titre de transport si nécessaire.

☞ ECOLE DIRECTE & CARNET DE LIAISON NUMERIQUE

Les codes d'accès des parents et élèves à « *Ecole Directe* » restent inchangés pour la rentrée scolaire 2024-2025.

Seuls les nouveaux parents et les nouveaux élèves recevront des codes d'accès respectifs.

Le carnet de liaison à l'Institution St Michel est **numérique**, chaque parent y dispose d'un onglet « **carnet de correspondance** » où figureront les remarques faites par les enseignants ou la vie scolaire aux élèves, les échanges entre l'établissement et la famille ainsi que les sanctions données par les enseignants ou la vie scolaire.

Comme signalé dans le point **B) Absences**, les représentants légaux signaleront également via leur interface *Ecole Directe* l'absence prévisible ou non de leur enfant.

Nous invitons les représentants légaux à ne pas donner le libre accès de leur interface *Ecole Directe* à leurs enfants afin d'éviter toute fraude et à changer leur mot de passe dès l'ouverture du site. La responsabilité de l'établissement ne saurait être engagée si l'enfant usurpait l'identité de ses parents pour signaler une absence frauduleuse. Elle ne pourrait pas non plus être engagée dans les conséquences que cette fraude pourrait entraîner pour l'enfant.

Enfin, il est rappelé que l'enfant dispose de ses propres identifiants pour accéder à son interface élève sur *Ecole Directe*.

☞ ASSOCIATION SPORTIVE

L'Association Sportive est animée par les professeurs d'EPS. Elle se déroule dans la journée ou le soir.

Un calendrier des séances sera communiqué aux élèves à la rentrée de septembre 2024.

Toute inscription à l'Association Sportive implique une participation régulière à l'activité proposée sur la période choisie (chaque période débute au retour des vacances et se termine avant les vacances suivantes. L'inscription peut toutefois être reconduite d'une période à l'autre).

📍 13, rue Émile Zola 59730 SOLESMES
☎ 03 27 37 33 77
✉ St.Michel.Solesmes@wanadoo.fr
🌐 www.saint-michel-solesmes.fr



Transmettre



Responsabiliser



S'épanouir



INSTITUTION SAINT MICHEL SOLESMES
COLLÈGE ET LYCÉE PRIVÉS

« Heureux les enfants et les jeunes qui grandissent
dans la Confiance, ils diront oui à la Vie. »

Béatitudo de l'Enseignement Catholique

MODALITÉS DE RENTRÉE

Année scolaire 2024-2025

Du lundi 26 août au samedi 31 août de 09h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h30 : remise des fournitures scolaires aux *Etablissements Daubour – 36 Rue de Selle à Solesmes.*

Lundi 26 août de 14h00 à 17h00 et mardi 27 août de 09h00 à 12h00 : installation et accueil des élèves internes

↳ **LUNDI 02 SEPTEMBRE 2024** : rentrée des 6° et des lycéens (*prévoir un cartable avec uniquement une pochette, des feuilles, la trousse et l'agenda*). **En 6°, ramener aussi feutres et crayons de couleur. Les élèves en auront besoin dès le matin.**

✦ Pour les 6° :

- 08h15 à 08h35 : accueil et installation des internes
- 08h35 à 09h00 : accueil des élèves de 6° et des familles dans la cour du collège et café d'accueil par l'APEL
- 09h00 à 10h00 : réunion d'information à la chapelle de l'Institution
- 10h00 à 10h30 : prise en charge par le professeur principal
- 10h30 à 10h45 : récréation
- 10h45 à 11h45 : prise en charge des élèves par le professeur principal
- 11h45 à 13h20 : pause repas
- 13h20 à 14h15 : intervention de Monsieur Caffiaux des Chti'coureurs (trail urbain du 27 septembre)
- 14h15 à 15h10 : prise en charge des élèves par le professeur principal
- 15h10 à 15h25 : récréation
- 15h25 à 17h15 : prise en charge des élèves par le professeur principal
- 17h15 : fin de la journée et prise en charge par la vie scolaire des élèves qui sortent (accompagnement et consignes de montée dans les bus scolaires) ; prise en charge par l'équipe d'internat pour les pensionnaires

✦ Pour les 2° :

- 08h15 à 8h35 : accueil et installation des internes
- 08h40 à 9h00 : accueil des élèves à la chapelle par Monsieur Lobry, l'équipe éducative et la vie scolaire
- 09h00 à 10h30 : prise en charge par le professeur principal
- 10h30 à 10h45 : récréation
- 10h45 à 12h30 : prise en charge par le professeur principal
- 12h30 : barbecue dans le parc (possibilité pour les élèves externes d'y participer après achat d'un ticket repas à l'accueil)
- 13h45 à 14h15 : cours
- 14h15 à 15h10 : intervention de Monsieur Caffiaux des Chti'coureurs (trail urbain du 27 septembre)
- 15h10 à 15h25 : récréation

- 15h25 à 16h20 : cours
- 16h20 à 17h15 : cours
- 17h15 : fin de la journée et prise en charge par l'équipe d'internat pour les pensionnaires

✦ **Pour les 1°T° :**

- 08h15 à 8h35 : accueil et installation des internes
- 08h40 à 10h30 : prise en charge par le professeur principal (ou les 2 en T°)
- 10h30 à 10h45 : récréation
- 10h45 à 11h40 : début des cours
- 11h40 à 12h10 : cours
- 12h10 à 13h45 : pause repas (restauration collège)
- 13h45 à 15h10 : cours
- 15h10 à 15h25 : récréation
- 15h25 à 16h20 : cours en T° et intervention en 1° de M. Caffiaux des Chti'coureurs (trail urbain du 27/09)
- 16h20 à 17h15 : cours en 1° et intervention en T° de M. Caffiaux des Chti'coureurs (trail urbain du 27/09)
- 17h15 : fin de la journée et prise en charge par l'équipe d'internat pour les pensionnaires

✦ **MARDI 03 SEPTEMBRE 2024 : rentrée des 5°4°3°**

08h15 à 08h35 : accueil et installation des internes de tous niveaux

✦ **Pour les 6°5° :**

- 08h40 à 10h30 : prise en charge par le professeur principal
- 10h30 à 10h45 : récréation
- 10h45 à 11h40 : prise en charge par le professeur principal
- 11h40 à 12h10 : début des cours
- 12h10 à 13h20 : pause repas
- 13h20 à 14h15 : cours
- 14h15 à 15h10 : cours en 6° et intervention en 5° de M. Caffiaux des Chti'coureurs (trail urbain du 27/09)
- 15h10 à 15h25 : récréation
- 15h25 à 16h20 puis 16h20 à 17h15 : cours
- 17h15 : fin de la journée et prise en charge par l'équipe d'internat pour les pensionnaires

✦ **Pour les 4°3° :**

- 08h40 à 10h30 : prise en charge par le professeur principal
- 10h30 à 10h45 : récréation
- 10h45 à 11h40 : prise en charge par le professeur principal
- 11h40 à 12h35 : début des cours
- 12h35 à 13h45 : pause repas
- 13h45 à 15h10 : cours
- 15h10 à 15h25 : récréation
- 15h25 à 16h20 : cours en 3° et intervention en 4° de M. Caffiaux des Chti'coureurs (trail urbain du 27/09)
- 16h20 à 17h15 : cours en 4° et intervention en 3° de M. Caffiaux des Chti'coureurs (trail urbain du 27/09)
- 17h15 : fin de la journée et prise en charge par l'équipe d'internat pour les pensionnaires

✦ **Pour les 1^{er}T^{er}** :

- 08h40 à 09h00 : accueil dans la cour du lycée
- 09h00 à 10h30 : prise en charge par le professeur principal
- 10h30 à 10h45 : récréation
- 10h45 à 11h40 : prise en charge par le professeur principal
- 11h40 à 12h35 : début des cours
- 12h35 à 13h45 : pause repas
- 13h45 à 15h10 : cours
- 15h10 à 15h25 : récréation
- 15h25 à 16h20 : cours
- 16h20 à 17h15 : intervention de Monsieur Caffiaux des Chti'coureurs (trail du centenaire)
- 17h15 : fin de la journée et prise en charge par l'équipe d'internat pour les pensionnaires

COLLÈGE :

Distribution des manuels scolaires et des casiers :

- **Le LUNDI 02 SEPTEMBRE pour les 6^o et les lycéens**
- **Le MARDI 03 SEPTEMBRE pour les 5^o4^o3^o**

LYCÉE :

- **Distribution des casiers le LUNDI 02 SEPTEMBRE (dans la matinée)**
- **Distribution des manuels scolaires par l'ARBS le LUNDI 02 SEPTEMBRE de 9h30 à 12h**

**Photos individuelles et de groupe collège et lycée et internat :
LUNDI 09 SEPTEMBRE 2024**



Transmettre



Responsabiliser



S'épanouir

CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2024-2025

➤ Réunions d'information de rentrée

- * Classes de 6° : Mardi 10 septembre à 18h15
- * Classes de 3° : Jeudi 12 septembre à 18h15
- * Classes de 5° : Jeudi 19 septembre à 18h15
- * Classes de 4° : Jeudi 19 septembre à 18h15
- * Classes de 2° : Lundi 16 septembre à 18h15
- * Classes de 1° et T° : Lundi 23 septembre à 18h15

➤ Assemblée Générale A.P.E.L. : Mardi 24 septembre à 20h00 (ouvert à toutes les familles)

➤ Soirée d'intégration tous niveaux : Vendredi 27 septembre
(fête Saint Michel et suite des célébrations du centenaire de l'Institution)

➤ Voyage des 6° à Morbecque : Du mercredi 16 octobre au vendredi 18 octobre

➤ Congés de Toussaint : Du vendredi 18 octobre après la classe au lundi 04 novembre 08h40

➤ Remise diplômes du brevet des collèges : Vendredi 08 novembre

➤ Remise diplômes du bac : Vendredi 08 novembre

➤ Entretiens individuels n°1 (ouverts à tous)

- * Classes de 6° : Jeudi 07 novembre à partir de 17h45
- * Classes de 5° : Jeudi 14 novembre à partir de 17h45
- * Classes de 4° : Jeudi 14 novembre à partir de 17h45
- * Classes de 3° : Mardi 19 novembre à partir de 17h45
- * Classes de 2° : Mardi 05 novembre à partir de 17h45
- * Classes 1° : Mardi 12 novembre à partir de 17h45
- * Classes T° : Jeudi 21 novembre à partir de 17h45

➤ Forum d'orientation (4°3°lycée) : Mercredi 20 novembre

➤ Brevet blanc n°1 : Jeudi 21 novembre journée et vendredi 22 novembre matin

➤ Stage des 3° : Du lundi 02 décembre au samedi 07 décembre

➤ Journée des Fraternités : Vendredi 06 décembre (pas de cours en collège et lycée)

➤ Journée Portes Ouvertes n° 1 : Samedi 07 décembre

➤ Présentation des spécialités 1° et T° aux 2° : Lundi 16 décembre à 18h15

➤ Présentation du niveau 2° aux parents de 3° : Mardi 10 décembre à 18h15

➤ Veillée de Noël des 6° : Mardi 17 décembre à partir de 19h30

- Congés de Noël : Du vendredi 20 décembre après la classe au lundi 06 janvier 08h40
- Salon de l'étudiant : Jeudi 16 janvier
- Parcoursup – Réunion d'information : Courant janvier (à confirmer en fonction des directives ministérielles)
- Entretiens individuels n°2 (sur invitation)
 - * Classes de 6° : Lundi 13 janvier à partir de 17h45
 - * Classes de 5°4° : Mardi 07 janvier à partir de 17h45
 - * Classes de 3° : Jeudi 06 février à partir de 17h45
 - * Classes de 2° : Mardi 04 février à partir de 17h45
 - * Classes de 1° : Mardi 04 février à partir de 17h45
 - * Classes de T° : Mardi 04 février à partir de 17h45
- Simulations d'entretiens T° : Vendredi 14 mars à partir de 17h30
- Congés d'hiver : Du vendredi 08 février après la classe au lundi 24 février 08h40
- Brevet blanc n° 2 : Mardi 25 février (journée) et mercredi 26 février (matin)
- Brevet blanc des 4° : Mardi 18 mars (journée) et mercredi 19 mars (matin)
- Simulations d'entretiens T° : Vendredi 14 mars à partir de 17h30
- Journée Portes Ouvertes n° 2 : Samedi 22 mars
- Congés de printemps : Du vendredi 04 avril après la classe au mardi 22 avril 08h40
- Entraînement à l'épreuve orale du brevet : Mardi 22 avril
- Epreuve orale officielle du brevet : Vendredi 02 mai (**pas de cours en collège mais cours en lycée**)

Pas de cours en collège et en lycée les VENDREDIS 09 et 30 MAI

- Voyage des 5° : Courant juin (période à définir)
- Stage des 4° : Du mardi 10 au samedi 14 juin
- Voyage des 4° (zoo de Beauval et Cheverny): Du mercredi 18 au vendredi 20 juin
- Stage des 2° : Du lundi 16 juin au samedi 28 juin (à confirmer)
- Soutenance orale de stage des 2° : Date non déterminée
- Soutenance orale de stage des 4° : Du lundi 23 au mercredi 25 juin
- Brevet des collèges : Du jeudi 26 au vendredi 27 juin

Dans l'attente des directives ministérielles relatives au baccalauréat certaines dates manquent à ce calendrier ou sont à confirmer. Elles vous seront communiquées dès que possible.

PROGRAMME PRÉVISIONNEL

DES SORTIES ET VOYAGES PRÉVUS AU COURS DE L'ANNÉE

(veuillez noter que les dates notées restent à confirmer)

- Jumelage Espagne 4°-3° (M. Hecquet) : du jeudi 27 mars au vendredi 04 avril 2025 (aller) ; du jeudi 09 mai au vendredi 15 mai 2025 ou du jeudi 15 mai au jeudi 22 mai 2025 (retour des correspondants espagnols en France)
- Sortie Struthof et parlement européen de Strasbourg 3°-T° (M. Dubois) : du jeudi 12 décembre au vendredi 13 décembre 2024
- Jumelage Benrath Düsseldorf 5°-4° (Mme Bernier) : du lundi 02 décembre au vendredi 06 décembre 2024 (aller) ; date de retour des correspondants allemands : du lundi 31 mars au vendredi 04 avril 2025
- Jumelage Goethe Gymnasium Düsseldorf 4°-3°-2° (Mme Lencel) : du samedi 22 mars au vendredi 28 mars 2025 (accueil des correspondants allemands) ; du samedi 17 mai au vendredi 23 mai 2025 (les correspondants français vont en Allemagne)
- Séjour 3°-2° en Espagne (Mmes Bona et Nowak) : en fonction du coût du séjour (courant mars/avril)
- Sortie 3°-2°-1°&T° spé physique SVT : fête de la science (Mme Duriez) : vendredi 11 octobre 2024
- Séjour T° à Florence, Pise et Sienne (Mmes Fiévet, Devey, Vanhove et M. Migalski) : du lundi 28 avril au samedi 03 mai 2025
- Voyage 5° à Provins, Guédelon et Vaux-le-Vicomte (M. Vigreux) : courant juin 2025
- Voyage 3° en Normandie - Plages du Débarquement (Mme Duez) : du mercredi 11 juin au vendredi 13 juin 2025
- Voyage 4° au zoo de Beauval et château de Cheverny (M. Vigreux) : du mercredi 18 juin au vendredi 20 juin 2025
- Voyage 6° (Mme Czopek) : du mercredi 16 octobre au vendredi 18 octobre 2024
- Séjour ski 2°- 1° (MM. Vigreux & Bogrand) : du dimanche 12 janvier au samedi 18 janvier 2025
- Séjour 1° (M. Migalski) à Londres et Oxford : du mardi 25 février au vendredi 28 février 2025
- Séjour à New York de 1 semaine (M. Moreel) : 2^{ème} semaine des vacances de printemps (période non déterminée)



Transmettre



Responsabiliser



S'épanouir

Solesmes, le 11 juillet 2024

Chers Parents,

Une nouvelle année scolaire s'annonce. Vos enfants vont s'enrichir et grandir au contact de leurs professeurs, de leurs camarades, de l'équipe d'encadrement. Vos enfants vont relever des défis, se fixer des objectifs et faire de nombreuses découvertes au sein de l'Institution.

Au cours de cette année scolaire, en tant que parents, vous aurez peut-être des questions, des difficultés, des réflexions...

L'objectif premier de l'APEL nationale et locale est de **répondre aux questions** des familles, de les **écouter** sur les difficultés qu'elles peuvent rencontrer au cours de l'année scolaire.

Il faut savoir que l'APEL représente chacun des parents, chacune des familles ayant un enfant scolarisé dans l'enseignement catholique.

L'APEL a aussi pour mission de **contribuer au bien-être des élèves au quotidien** au sein de l'établissement. Cela passe par des actions diverses (financement de matériel ; organisation de conférences, de forums post-bac ; soutien d'actions visant à promouvoir l'épanouissement et la curiosité des élèves ...)

Il faut savoir aussi que **chaque parent a sa place au sein de l'APEL**, soit en tant que membre du bureau, soit en tant que membre actif, même de façon occasionnelle. Vous avez tous un domaine de compétence, une expérience, une idée d'action à mettre au service de nos enfants et des familles, alors **n'hésitez pas à nous rejoindre, nous vous attendons nombreux !**

Nous vous convions donc à l'**Assemblée Générale de l'APEL Saint Michel** qui se tiendra le **mardi 24 septembre 2024 à 20 heures**.

Tous les membres de l'APEL souhaitent à vos enfants une année riche en rencontres et en épanouissement dans l'apprentissage ainsi qu'un bel été en famille et vous donnent rendez-vous en septembre !

Emmanuelle LAUDE
Présidente de l'APEL St Michel Solesmes



« Heureux les enfants et les jeunes qui grandissent dans la Confiance, ils diront oui à la Vie. »

Béatitudo de l'Enseignement Catholique

INSTITUTION SAINT MICHEL SOLESMES
COLLÈGE ET LYCÉE PRIVÉS

Soirée Chants et Louange

avec le groupe LOGOS

Ve 27.09.24
20h

Institution St Michel
SOLESMES

ouvert à tous

13, rue Émile Zola 59730 SOLESMES
03 27 37 33 77
St.Michel.Solesmes@wanadoo.fr
www.saint-michel-solesmes.fr



Transmettre



Responsabiliser



S'épanouir

AGIR ENSEMBLE CONTRE LE HARCÈLEMENT

REPÈRAGE

ELÈVE, ENSEIGNANT, PERSONNEL, FAMILLE, AUTRE...

HARCÈLEMENT?



VIOLENCE PHYSIQUE



VIOLENCE MORALE

ACTE RÉPÉTITIF

SITUATION DÉSÉQUILIBRÉE

SOLUTIONS

COMMUNICATION

UNE ÉQUIPE FORMÉE

- MME CZOPEK
- MME DUEZ
- M. MIGALSKI
- M. VIGREUX
- M. VINCI

UNE COMMUNICATION RÉGULIÈRE
AVEC LES FAMILLES EST MISE
EN ŒUVRE SELON LES BESOINS



UN NUMÉRO VERT

3018

ENTRETIEN(S)

INDIVIDUEL(S) ET CONFIDENTIEL(S)

SITUATION RÉSOLUE

SITUATION NON RÉSOLUE

**SANCTION DÉCIDÉE PAR LE CHEF
D'ÉTABLISSEMENT**

PROCÉDURE JUDICIAIRE ÉVENTUELLE



27
09

2024

TRAIL DE LA ST MICHEL

organisé par l'Institution St Michel
en partenariat avec l'association "Les Ch'tis Coureurs"
à l'occasion du Centenaire et de la fête St Michel

1 COURSE | 1 MARCHÉ

6 KM 19H00

Épreuves sportives non chronométrées
(certificat médical non demandé)

OUVERT À TOUS !

! RÉSERVÉ AUX 300 PREMIERS INSCRITS

Participez à la 1ère édition !

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS EN LIGNE
À COMPTER DU 27 AOÛT 2024



Suivi d'une soirée Chants et Louange à partir de
20h00 à la Chapelle de l'Institution (ouvert à tous)





INSTITUTION SAINT MICHEL SOLESMES
COLLÈGE ET LYCÉE PRIVÉS

« Heureux les enfants et les jeunes qui grandissent dans la Confiance, ils diront oui à la Vie. »

Béatitude de l'Enseignement Catholique

À Solesmes, le vendredi 12 juillet 2024

Objet : journée des vocations

Madame, Monsieur,

Vous connaissez notre attachement à permettre à chacun de nos élèves de préparer son avenir.

Cet objectif se traduit par différents événements tels que :

- L'organisation du forum de l'orientation pour les collégiens de 4^o-3^o et les lycéens,
- La participation au salon de l'étudiant pour les lycéens,
- Les simulations d'entretiens pour les Terminales,
- La retraite à Chimay pour les lycéens,
- Les stages d'observation pour les élèves de la 4^o à 2^o.

A cela s'ajoutent les sessions Parcours Avenir organisées par Mme Descamps, professeure documentaliste et les stages proposés au cours de l'année aux élèves indécis ou soucieux de découvrir davantage de métiers.

Ces événements contribuent sans aucun doute à aider nos élèves à s'orienter. Toutefois, à l'occasion du centenaire de l'Institution et de la fête Saint Michel du **vendredi 27 septembre 2024**, nous souhaitons vous associer à notre « **après-midi des vocations** » durant laquelle chaque parent, quel que soit son métier, aura la possibilité de venir témoigner de son expérience professionnelle (son quotidien, ses diplômes et son évolution, ses avantages et ses inconvénients, ses qualités, ses contraintes et ses atouts...).

En participant, chaque parent contribuera à aider nos jeunes à faire des choix d'orientation, des choix de vie. Aussi, nous vous attendons nombreux à vous inscrire en complétant le coupon qui suit.

« La vocation, c'est avoir pour métier sa passion. » (Stendhal)

Christophe Lobry, chef d'établissement

Coupon réponse « Après-midi des vocations »

À transmettre à Mme Duez, adjointe de direction au plus tard le mardi 03 septembre 2024
(catherine.d@saint-michel-solesmes.com)

Monsieur, Madame : père / mère de :

Nom : Prénom : en classe de :

sera disponible le vendredi 27 septembre 2024 après-midi de 13h30 à 17h00 et présentera le métier suivant :

.....

souhaite pouvoir utiliser un ordinateur et un vidéoprojecteur pour son intervention.

Question éventuelle :

13, rue Émile Zola 59730 SOLESMES
03 27 37 33 77
St.Michel.Solesmes@wanadoo.fr
www.saint-michel-solesmes.fr



Transmettre



Responsabiliser



S'épanouir



« Heureux les enfants et les jeunes qui grandissent
dans la Confiance, ils diront oui à la Vie. »

Béatitude de l'Enseignement Catholique

INSTITUTION SAINT MICHEL SOLESMES
COLLÈGE ET LYCÉE PRIVÉS

COMPTABILITÉ

Année Scolaire 2024-2025

I - FACTURATION :

a) BOURSES NATIONALES :

Elles sont perçues par Saint-Michel et prises en compte sur vos factures

➤ **COLLÈGE** : campagne 2024 – 2025.

Les bourses du collège sont attribuées pour une seule année scolaire. Les formalités de demande sont donc à accomplir chaque année. Les familles désirant faire OU renouveler leur demande de bourse nationale sont priées de retirer un dossier de bourses au secrétariat début septembre 2024 (voir le Saint-Michel Hebdo)

↳ Les procurations sont à signer en septembre de chaque année et à renvoyer à Saint-Michel.

➤ **LYCÉE** : campagne 2024-2025 **Attention Changement :!!!**

Les dossiers de bourses du lycée se font sur les mêmes modalités que le Collège (voir ci-dessus)

b) AIDES À LA PENSION ET LA DEMI-PENSION : uniquement pour les collégiens

Des aides du rectorat et du Conseil Général peuvent être accordées à certaines familles. Il est indispensable pour en bénéficier d'engager les démarches dès la rentrée. Merci d'être **attentif au Saint-Michel hebdo** qui vous indiquera toutes les informations utiles.

c) RAPPEL :

➤ **POUR TOUS LES CAS SPECIAUX** (erreurs, difficultés, retards,...)

N'attendez pas ! Veuillez en aviser directement le chef d'établissement ou la comptable : Mme VINCHON.

- Une réduction est accordée pour absence maladie supérieure à 15 jours (certificat médical).
- **Aucune réduction n'est accordée pour départ en cours de trimestre.**

II - FACTURATION TRIMESTRIELLE :

- Votre facture de la 1^{ère} période partira fin Août 2024.
- Votre facture de la 2^{ème} période sera sur école directe fin décembre 2024.
- Votre facture de la 3^{ème} période sera sur école directe fin mars 2025.

*Les tarifications de régime sont en fonction de la durée des trimestres. **Les prélèvements s'effectuent sur 10 mois.**

a) LES MODIFICATIONS D'ÉCRITURES COMPTABLES :

➤ Elles ne sont pas autorisées (merci de nous contacter au 03/27/37/33/77 en cas de difficultés)

b) RÉFÉRENCES

➤ Pour permettre des recherches plus rapides, ayez l'obligeance à chaque correspondance ou intervention, **d'indiquer votre numéro de référence** (411NOM DE FAMILLE).

c) RÉGIME (pension, demi-pension, externe)

Les changements de régime ne sont pas autorisés en cours d'année scolaire

d) PRÉLÈVEMENTS :

☒ Nous sollicitons les familles à nous régler par prélèvement automatique afin de faciliter la gestion des chèques et des espèces.

Les parents ayant opté pour le prélèvement automatique se verront prélever :

*Pour le 1^{er} trimestre : le 10 septembre, le 04 octobre, le 05 novembre et le 05 décembre 2024.

*Pour le 2nd trimestre : le 10 janvier, le 05 février, et le 05 mars 2025.

*Pour le 3^{ème} trimestre : le 10 avril, le 05 mai, et le 05 juin 2025.

RAPPEL : Vous avez la possibilité de régler les frais de scolarité et de restauration par carte bancaire via Ecole Directe.

III – CARTE SCOLAIRE :

Une carte « codes-barres » sera distribuée en début d'année, elle sera valable pour TOUTE L'ANNEE SCOLAIRE.

À l'entrée du restaurant scolaire, à l'Open Café pour les lycéens, en permanence et à la vie scolaire en cas de retard, l'élève présentera sa carte devant la borne d'accès et se verra autorisé à passer.

Il est recommandé aux élèves de prendre soin de leur carte. En cas de détérioration ou de perte, **son remplacement sera facturé 10€.**

IV - TRANSPORT :

Vous avez la possibilité de consulter le site internet www.arcenciel3.fr ou www.arcenciel4.fr, pour les horaires et les lignes de transport. Pour obtenir le titre de transport scolaire de votre enfant, inscription via le site internet www.lenord.fr

☞ SECTEURS NON PRIS EN CHARGE

Rendez-vous sur les sites internet www.arcenciel3.fr ou www.arcenciel4.fr, pour connaître les modalités.

L'accès à bord des autocars sera conditionné par la validation de la carte à chaque montée et à chaque correspondance.

À défaut, **un ticket au plein tarif et non remboursable** sera vendu à l'élève.

Cette carte à puce personnalisée et rechargeable tous les ans aura une durée de vie de 4 ans.





VOTRE DEMANDE D'INSCRIPTION AU TRANSPORT SCOLAIRE ÉLÈVES DOMICILIÉS DANS LE NORD



hautsdefrance.fr



Région
Hauts-de-France

DEMANDE DE CARTE

Chaque jour, près de 200 000 élèves de la maternelle au lycée bénéficient de la gratuité des transports scolaires.

Si les conditions pour y prétendre sont communes aux cinq départements des Hauts-de-France, les modalités d'inscription et de délivrance des titres de transport peuvent toutefois être différentes afin de tenir compte des particularités de chacun des territoires.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE LA GRATUITÉ ?

Les élèves du Nord, qu'ils soient externes, demi-pensionnaires ou internes, doivent notamment :

- résider dans le Nord,
- ne pas être à la fois domiciliés et scolarisés au sein d'une de ces agglomérations : Cambrai, Douai, Dunkerque, Lille, Maubeuge et Valenciennes (liste des communes consultable sur le site transports.hautsdefrance.fr),
- être scolarisés de la maternelle jusqu'à la fin des études secondaires dans un établissement public ou privé du premier ou second degré sous contrat avec l'Etat,
- pouvoir se rendre à leur établissement scolaire par les transports en commun existants.

En cas d'absence de transport régional ou s'il ne correspond pas aux horaires d'ouverture et de fermeture de l'établissement, une aide individuelle au transport pourra être proposée, sous certaines conditions, par la Région Hauts-de-France.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez consulter et télécharger le règlement régional des transports scolaires sur le site transports.hautsdefrance.fr.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour bénéficier de la gratuité du transport scolaire, l'inscription est obligatoire. Elle doit être faite en ligne sur transports.hautsdefrance.fr :

- En complétant le formulaire en ligne. C'est la solution la plus simple et la plus rapide pour s'inscrire (moins de 5 minutes) ;
- En retournant le formulaire téléchargeable sur le site, dûment complété et signé.

QUELLES SONT LES MODALITÉS POUR ACCÉDER AUX TRANSPORTS SCOLAIRES ?

Si l'inscription de votre enfant est accordée, le document attestant la prise en charge de ses frais de transport sera :

- Disponible sur le site transports.hautsdefrance.fr et/ou vous sera adressé par voie postale à votre domicile,
- À valider auprès des réseaux de transport concernés (en agence, par correspondance ou directement sur leur site internet si ce service est proposé).

Si la situation de votre enfant ne répond pas aux conditions déterminées par la Région, vous pouvez vous rapprocher directement des transporteurs afin de prendre connaissance des abonnements proposés.

VOUS SOUHAITEZ DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ?

Contactez la Région Hauts-de-France :

- par téléphone : 03.74.27.00.50,
- par courriel via notre formulaire de contact accessible sur : <https://transports.hautsdefrance.fr/contact/>





L'assurance scolaire de votre enfant

CHERS PARENTS

Dès le premier jour de la rentrée scolaire 2024-2025, **votre enfant bénéficiera de l'assurance scolaire et extra-scolaire** de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, premier assureur de l'enseignement privé.

Les atouts de l'assurance scolaire de la Mutuelle Saint-Christophe assurances



Une protection à chaque instant :
24h/24, 365 jours par an, y compris pendant les congés.



En tous lieux, qu'il soit à l'école, à la maison, à des activités extra-scolaires... ou en voyage à l'étranger !



En toutes circonstances en cas d'accident, de racket à l'école ou sur son trajet...

Grâce au contrat collectif souscrit par votre établissement, vous pouvez profiter d'une assurance scolaire parmi les plus complètes et les plus compétitives du marché .

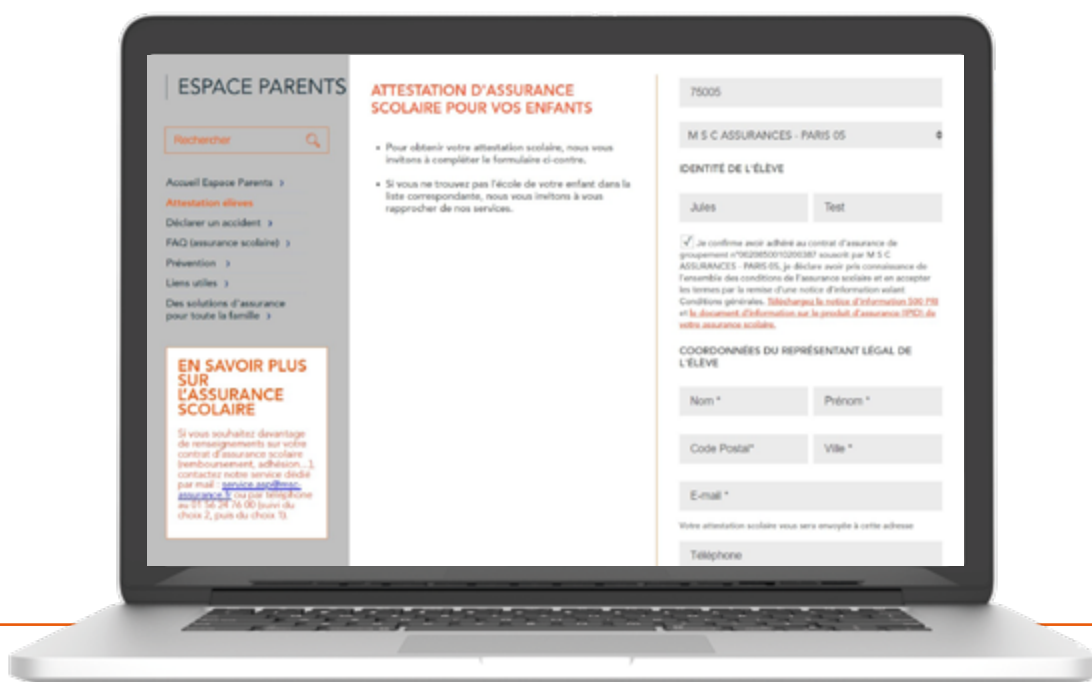
Garanties	Prestations
Invalidité permanente : • inférieure à 66 % - franchise relative (1) 6 % • comprise entre 66 % et 85 % • supérieure ou égale à 86 %	jusqu'à 45 800 € 65 000 € 99 500 €
Décès	5 000 €
Traitement médical dont forfait hospitalier franchise relative de 7 jours	21 000 €
Frais médicaux prescrits non remboursés par la Sécurité sociale	155 €
Chambre particulière en cas d'hospitalisation - franchise relative de 7 jours	31 € / jour maxi 365 jours
Soins et frais de prothèse : • appareil d'orthodontie • dentaires (par dent) • auditifs, orthopédiques • traitement d'orthodontie rendu nécessaire par l'accident	600 € 600 € 800 € 2 100 €
Frais d'optique - bris de monture, verres ou lentilles	400 €

Garanties	Prestations
Frais de transport	305 €
Frais de rapatriement	1 600 €
Frais de recherche et de sauvetage	10 000 €
Accompagnement psychologique après un accident grave ou une agression	50 € / séance maxi 765 €
Frais de remise à niveau scolaire : cours de rattrapage, frais de garde ou frais de transport - franchise relative de 15 jours consécutifs de scolarité	50 € / jour maxi 1 900 €
Racket et agression dans l'établissement ou sur le trajet : vêtements, clés, papiers administratifs pris en charge sur présentation du dépôt de plainte, une fois par année scolaire	250 €
Instruments de musique : bris ou vol durant les cours, prise en charge une fois par année scolaire et sur présentation du dépôt de plainte en cas de vol. Franchise 30 €	1 100 €

Pour plus d'informations, votre notice d'information sera disponible sur l'Espace Parents à partir du 01 juillet 2024 :
<https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/rentree-scolaire-2024-2025>

(1) Franchise relative : si le montant du sinistre est inférieur ou égal au montant de la franchise, il n'y a pas d'indemnisation. Si le montant du sinistre est supérieur au montant de la franchise, le montant total du sinistre est indemnisé.

Comment récupérer l'attestation scolaire de votre enfant à partir du 21 août 2024 ?



1

Rendez-vous sur <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/attestations-eleves>

2

Remplissez le code postal ou département de l'établissement

3

Choisissez votre établissement parmi la liste proposée

4

Renseignez l'identité de votre enfant

5

Remplissez vos coordonnées en tant que représentant légal

Et c'est tout ! Vous recevrez votre attestation à l'email renseigné.

Si vous souhaitez davantage de renseignements sur votre contrat d'assurance scolaire (remboursement, adhésion...), contactez notre service dédié par mail : service.assurancescolaire@msc-assurance.fr ou par téléphone au **01 56 24 76 00** (suivi du choix 2, puis du choix 1).

